

france3-regions.franceinfo.fr

Pédocriminalité : un surveillant jugé pour avoir agressé sexuellement 23 collégiens

Myriam Libert

3-4 minutes

Une affaire hors-norme est jugée depuis ce matin au tribunal correctionnel de Rouen. Un surveillant du collège Jehan-Le-Povremoyne de Saint-Valéry-en-Caux, en Seine-Maritime, comparait pour complicité de viols, agression sexuelle et corruption de mineurs sur 23 collégiens dont il avait la responsabilité au sein de l'établissement.

Le prévenu s'est présenté ce matin le visage fermé et marqué, tout vêtu de blanc. Sur les bancs des parties civiles, les quelques mineurs présents et leurs parents sont en larmes à l'écoute des faits reprochés à l'accusé.

Tous affichent de sombres visages, sur lesquels on décèle un traumatisme toujours présent. Des victimes qui attendent ce procès autant qu'ils le redoutent.

Les faits avaient été [révélés en juin 2023](#), lorsqu'une surveillante du collège Jehan-Le-Povremoyne à Saint-Valéry-en-Caux en Seine-Maritime, surprend son collègue en train de caresser un jeune élève. La jeune femme filme la scène, et dénonce immédiatement les faits à la gendarmerie.

L'enquête confiée par le parquet de Rouen à la brigade de recherche de la compagnie de Fécamp avait alors permis d'identifier une trentaine de victimes du surveillant, de jeunes garçons âgés à l'époque de 11 à 15 ans.

Les faits jugés se sont déroulés entre mai 2019 et mai 2023, et portent notamment sur des caresses de parties intimes, des masturbations imposées, et des conversations à caractère sexuel sur les réseaux sociaux.

Dans le box des accusés, l'ancien surveillant, aujourd'hui âgé de 29 ans mais qui en paraît 10 de plus, a écouté sans réaction le long récit de ses agressions. Il est poursuivi pour une quarantaine de faits de complicité de viol, agression sexuelle, et corruption de mineur sur 23 jeunes victimes.

D'autres faits plus anciens (2017/2018) sont également reprochés au prévenu, notamment des agressions sexuelles perpétrées lors de stages sportifs au sein d'un club de football de Saint-Pierre-de Varengeville, en Seine-Maritime.

L'accusé demandait aux jeunes joueurs d'envoyer des photos de leurs sexes sur un groupe Snapchat (conversations et photos éphémères), et de se masturber.

Le surveillant avait en partie reconnu les faits lors de sa garde à vue. Il expliquait alors les avoir commis "*sans mauvaise intention et sans prendre de plaisir*", avec des adolescents "*qui se posaient des questions sur leur sexualité*".

L'homme avait été placé en détention provisoire en juillet 2023. Il encourt 10 ans de réclusion.